



Règlement intérieur de l'association LA TÊTE EN FRICHE (Janvier 2017)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une réunion du conseil d'administration (CA) sera tenue au moins une fois par an ou sur demande d'au moins la moitié de ses membres.

Elle a pour but de décider, définir et valider:

- les actions portées par l'association et le rôle de chacun dans ces actions
- les outils de communication interne et externe et d'organisation adaptés à nos besoins
- les modifications au règlement intérieur
- l'accueil de nouveaux adhérents
- toute autre décision importante

Un compte-rendu est fait et envoyé à chacun des membres.

Tout membre se doit d'informer le CA de ses actions personnelles relatives à l'association (exp : organisation de stages, marchés, expos, animation...).

Tous les documents papiers officiels sont consultables auprès des membres du bureau.

MATERIEL

Le matériel de l'association est stocké chez les membres actifs.

Il est à disposition des adhérents dans le cadre d'une utilisation au nom de l'asso. Il est possible de louer le matériel pour utilisation personnelle sous caution.

Un inventaire du stock est créé et accessible à chaque membre, les disponibilités sont gérées par un responsable stock.

→ *ECHOPPES « MEDIEVALES » :*

- Une participation financière est demandée aux adhérents pour leur utilisation, pour permettre leur amortissement :
 - 20 € de location par animation médiévale (1-2-3 jours)
 - 5€ par journée complète de marché (ex marché de créateur)
- Dans les cas suivants et quelque soit le nombre d'utilisations des échoppes, un *contrat de responsabilité* de 10€/an est demandé aux adhérents :
 - Marché local « de quelques heures »
 - Prestation bénévole (ex création collective à Blou Art, fête edu feu à St Julien du Serre, etc)

COMMUNICATION EXTERNE

Chaque membre représentant l'association respecte le matériel et l'image de l'association.

Un support commun l'aide à cette présentation (fly, site, panneau...).

Un site internet est créé pour présenter l'association, ses membres et ses actions : www.lateteenfriche.jimdo.com

Toute modification importante du site est votée au CA.

Seuls les membres du bureau pourront le modifier. Un lien web est envoyé pour chaque modification du site.

Chaque membre est incité à transmettre texte, photos, présentation de son travail pour alimenter le site.

Chaque membre se doit de connaître les produits et techniques des autres, afin de pouvoir les présenter au public de la meilleure façon possible.

Chaque membre se doit de mettre tout autant en avant sa production que celle des autres

ADHESION

Chaque candidat à l'entrée doit présenter un dossier visuel de son travail.

Chaque candidature à l'entrée dans l'association est votée au CA.

La validation par le CA est soumise à ces conditions :

- être le créateur des produits (uniques ou en série limitée) proposés à la vente
- détenir un savoir-faire et vouloir le transmettre

Une fiche d'adhésion est éditée chaque année ; la cotisation annuelle est fixée à 10 euros.

RESSOURCES

Ressources des l'association : en plus des cotisations annuelles, les actions (animations, manifestations, ventes) monnayées dans le cadre de l'association donnent lieu à un versement de 10% de la somme perçue à l'association.